MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le réseau de transport d'électricité

Région Bretagne

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

LORIENT, 7 JANVIER 2025

▶ Fiche technique

Réunion d'information et d'échanges – Lorient

Lycée Colbert

18 h – 20h10

Intervenants

Pascal BOLOT, préfet du Morbihan
Daniel CUEFF, vice-président de la Région Bretagne en charge de la Mer et du Littoral
Fabrice LOHER, président de Lorient Agglomération
Lucie TRULLA, directrice de projets énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne
Bertrand BOURDON, pilote de projets à concertation – RTE
Aldrik DE FOMBELLE, directeur – Pennavel
Angélique LOGODIN, directrice adjointe – Pennavel
Jean-Pierre BOMPARD – garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
Marc DI FELICE – garant désigné par la CNDP

Participants

La réunion publique a réuni près de 80 participants en présentiel, et jusqu'à 36 en visioconférence.

▶ Mots d'accueil

Pascal Bolot, préfet du Morbihan

Pascal Bolot remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur adresse ses vœux pour 2025. Cette 9ème réunion publique s'inscrit dans la continuité du dialogue instauré depuis le début du projet AO5.
Il réaffirme l'implication collective de l'État, du Conseil régional et des différents élus du territoire autour de ce projet. Cette mobilisation aux côtés de Pennavel atteste d'une volonté conjointe d'augmenter la capacité d'autonomie énergétique de la Bretagne.

Afin de favoriser les échanges, le préfet souhaite une gestion du temps de parole équilibrée entre les différents intervenants et le public de manière à laisser à chacun

l'opportunité de s'exprimer. Il précise néanmoins que les décisions déjà actées et ayant fait l'objet d'échanges lors des précédentes réunions ne doivent pas venir entraver les futures discussions .

Daniel Cueff, vice-président de la Région Bretagne
Daniel Cueff souhaite une belle année 2025 à tous les participants. Il ajoute que la mer nous apprend qu'après la tempête, toujours, l'horizon s'éclaircit, et qu'il faut donc espérer que l'éclaircie va arriver au niveau national et qu'elle sera très longue.
Il remercie le lycée Colbert pour son accueil, et ajoute que ce lycée régional a eu la chance d'accueillir une exposition EMR. Les élèves en ont particulièrement profité puisque les emplois de demain y étaient présentés, à travers les filières enseignées par le lycée.

Les 4 présentations réalisées sont consultables sur eoliennesenmer.fr (consulter le diaporama)

▶ Échanges avec le public

Kamal Al Azemmouri, armateur maritime de la compagnie Laïta croisières, demande si le porteur de projet a pensé aux produits touristiques, et estime que ce projet serait assez positif pour les économies maritimes et le territoire. Il demande ce qu'il en sera des conditions d'accès au site, en termes de sécurité et de liberté de circulation.

Aldrik de Fombelle, directeur du projet - Pennavel
Aldrik de Fombelle confirme que Pennavel souhaite favoriser le tourisme industriel. Il ajoute que les premiers parcs mis en service en France, à Saint-Nazaire ou à Saint-Brieuc, ont attiré de nombreux visiteurs, avec environ 10 000 visiteurs sur chacun des deux sites au cours de la première année d'exploitation. Il y a donc bien une vraie filière économique liée à ces projets. Les équipes de Pennavel seraient heureuses de pouvoir discuter ensemble des conditions, mais aussi avec les autorités maritimes qui seront en charge de la sécurité.

Pascal Bolot, préfet du Morbihan
Pascal Bolot confirme la compétence du préfet maritime sur ce sujet. À partir de 2030, le retour d'expérience des 2 parcs cités permettra d'avoir de la visibilité sur les possibilités de développement touristique.

Gérard Soufflet, de l'association Gardiens du large, estime qu'il y a deux Pennavel : un Pennavel industrieux, sympathique, actif, qui décrit toutes les étapes du projet qu'il a remporté ; et un Pennavel souterrain dont l'une de ses composantes, la société allemande BayWa, est engluée dans de gigantesques difficultés financières, et qui le 24 juillet a connu une chute en bourse. Il ajoute que les porte-paroles de BayWa r.e., sa filiale renouvelable, expliquaient dans la presse régionale qu'elle échappait aux difficultés, que Pennavel avait pu verser ses 50 ou 75 millions de garanties bancaires, en oubliant de dire que la société-mère s'effondrait. Il évoque ensuite une expression publique de BayWa r.e., expliquant comment elle est aussi percutée par cet écroulement boursier et comment les milieux bancaires lui donnent injonction de mettre en place un redressement. Il ajoute que la

société BayWa r.e. va donc diminuer sa surface financière en cédant une grande partie de ses actifs et changer d'actionnaire, et sera donc totalement différente de la société qui a été déclarée lauréate de l'appel d'offres. Il demande donc à Aldrik de Fombelle quelles seront les conséquences de cette fragilisation de BayWa r.e. en matière de financement. Il ajoute que le conseil d'État risque d'avoir à donner un avis sur la question puisque plusieurs associations, dont les Gardiens du large, ont déposé un recours contre cette décision de désignation des lauréats en mai 2024.

Aldrik de Fombelle, directeur du projet - Pennavel
Aldrik de Fombelle souligne que la description qui vient d'être faite est un peu « terrifique », et que le fait que des informations financières soient publiées est justement un signe de transparence. Il ajoute qu'un certain nombre d'entreprises en Europe ont souffert des conséquences post-Covid, des prix de l'électricité extrêmement élevés, de l'inflation et des taux d'intérêt qui ont atteint des sommets. Il cite Stellantis, et rappelle que cela n'empêche pas d'acheter des voitures de la marque aujourd'hui ; et ajoute être pleinement confiant dans la capacité de BayWa r.e. à rebondir.

Il explique que Pennavel recrute, a les budgets nécessaires et développe le projet conformément à ses engagements ; et que Pennavel fait partie du cœur de la stratégie et de l'activité de BayWa r.e. comme d'Elicio.

Angélique Logodin, directrice adjointe du projet – Pennavel
Angélique Logodin revient sur les annonces de début juillet puis du 20 décembre 2024, qui résultent d'une analyse spécifique de la situation financière de la maison mère de BayWa r.e., qui est BayWa AG. Elle explique que ce rapport parle aussi des effets positifs, du fait que BayWa r.e. va poursuivre son activité, et notamment son activité dans les énergies renouvelables. Elle ajoute que le projet Pennavel est un projet clé pour les actionnaires BayWa r.e.et Elicio ; mais aussi qu'en aucun cas la France n'est concernée par les réductions d'effectifs évoqués par BayWa r.e.. Elle précise que le marché français est un marché clé pour BayWa r.e., et encore plus l'éolien en mer avec le projet Pennavel, et est donc tout à fait confiante dans son développement. Elle ajoute que Pennavel est une société indépendante qui opère de manière autonome, et dotée d'une équipe dédiée : aujourd'hui 8 personnes à Lorient, avec des recrutements en cours. Elle précise également que Pennavel a déposé ses garanties financières en mai dernier, ce qui est une preuve de son engagement et de sa solidité financière, et qu'il n'y aura donc aucun impact sur le projet malgré les annonces ou les interprétations qui peuvent être faites.

Jean-Pierre Le Lan, représentant de FNE Bretagne au comité régional de l'énergie, explique travailler avec la Région, mais aussi l'État français, sur une remontée d'informations sur les possibilités des énergies renouvelables intitulées ZAR, zones d'accélération des énergies renouvelables. Il indique que l'énergie renouvelable éolienne en mer est exclue de cette étude, et demande à Pennavel ce qu'il pense de cette exclusion de l'électricité venant de l'éolien en mer. Il ajoute que les éoliennes, quelle que soit leur puissance, produisent 0 kWh en l'absence de vent. Il demande donc, en plus des 270 MW annoncés qui représentent à peu près un quart de l'éolien terrestre en Bretagne, quelle énergie Pennavel prévoit de produire en un an avec ces 13 éoliennes.

Lucie Trulla – DREAL

Lucie Trulla explique que l'éolien en mer fait l'objet d'une planification spécifique dédiée, qui a fait l'objet d'un débat public de 5 mois, finalisé par une décision ministérielle publiée le 17 octobre 2024. Elle ajoute que cette planification de l'éolien en mer est rattachée à la planification spatiale maritime. Il s'agit donc de deux planifications énergétique et spatiale maritime coordonnées, qui n'intègrent pas etle sujet de l'éolien terrestre (traité à part)..

Aldrik de Fombelle, directeur du projet - Pennavel

Aldrik de Fombelle explique que le facteur de charge d'une éolienne est la proportion de jours dans l'année où une éolienne produit à pleine puissance. Il précise qu'il n'y a donc aucune production d'énergie qui a un facteur de charge de 100 %, du fait notamment des périodes de maintenance. Il précise que le facteur de charge de l'éolien en mer est le plus élevé des énergies renouvelables, et estime que le parc va générer environ 1 TWh d'électricité verte chaque année. Il souligne que ce chiffre tient compte de la production réelle du parc, et que l'avantage de l'éolien en mer est que l'éolienne tourne à peu près 95 % du temps. Il ajoute que 1 TWh va permettre d'alimenter en électricité environ 450 000 habitants chaque année (hors chauffage).

Jean-Pierre Le Lan demande aux équipes de Pennavel ce qu'ils pensent de l'exclusion de l'électricité produite en mer de l'étude nationale sur les énergies renouvelables.

Aldrik de Fombelle, directeur du projet - Pennavel

Aldrik de Fombelle explique que la réunion est dédiée à l'éolien en mer, et qu'il ne peut donc pas répondre directement à cette question. Il ajoute qu'il s'agit d'un sujet sur lequel ils peuvent échanger dans un autre cadre, et qu'il note bien cette question et le fait qu'il s'agit d'un point important qui le soucie.

Éric Sartori de l'association PIEBÎEM - Préserver l'identité environnementale de Bretagne sud et des îles contre l'éolien en mer, revient sur le tourisme industriel, et précise que la situation est ici très différente des parcs de Saint-Brieuc et de Saint-Nazaire dans la mesure où ce sera de l'éolien flottant avec des barges flottantes et des câbles dynamiques. Il précise que les problématiques de pêche à l'intérieur du parc et de navigation seront donc totalement différentes. Il ajoute être très inquiet pour les contribuables. Il évoque les conditions d'attribution, qui vont être attaquées devant le conseil d'État. Il ajoute que Pennavel n'était pas le candidat sélectionné par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), et que la CRE a fortement critiqué son propre processus d'attribution. Il précise que la CRE a dit trois choses :

- que les critères de solidité financière ne sont pas suffisamment stricts et ne permettent pas d'éliminer des montages qui semblent problématiques ;
- qu'il va falloir faire sauter le critère du nombre d'éoliennes parce qu'il encourage un gigantisme et une dérive technologique vers des paris incertains. Il ajoute qu'avec 13 ou 11 éoliennes, il faut des éoliennes de 20 MW, ce qui n'existe pas même en posé ;
- que les projections à long cours de rentabilité économique supposent des scénarios d'évolution des prix de l'électricité, qui sont laissés à la responsabilité des porteurs de projets. Or il estime cela totalement fantaisiste, et ajoute que depuis l'attribution des parcs, l'évolution de la demande électrique ne suit pas du tout les scénarios forts envisagés

par RTE, mais sont bien moindres. Il invite le public à lire la contribution de l'Académie des sciences au débat PPE organisé par la CNDP, qui dit l'évolution de la demande électrique ne justifie plus ces choix.
Il ajoute que le tarif, autour de 90 euros du MWh, a été critiqué par le lobby éolien lui-même (WindEurope). Il précise qu'au Royaume-Uni, les derniers appels d'offres en éolien flottant ont été attribués à 230 euros du MWh, et qu'aux USA, cela monte jusqu'à 280. Il évoque ensuite les difficultés de BayWa r.e., et sur l'annonce du licenciement des deux tiers de ses effectifs. Il ajoute qu'une aide d'État de 2 milliards d'euros a été accordée par la Commission européenne, qui est jugée indispensable au projet, et est conditionnée au fait que la société qui la reçoit soit en bonne santé financière. Il conclut en se disant inquiet pour Pennavel mais surtout pour les contribuables, parce que ce projet se présente, que ce soit dans son investissement ou dans son fonctionnement, comme une catastrophe économique.

Aldrik de Fombelle, directeur du projet - Pennavel
Aldrik de Fombelle précise que la CRE est un organisme indépendant qui analyse et classe les offres qui sont remises à l'État, qui a ensuite décidé d'attribuer le projet à Pennavel. Il insiste sur le fait que les critères de robustesse technique et financière sont transparents et évalués lors de l'analyse des offres, et que Pennavel n'a rien à cacher et que ses capacités techniques et financières n'ont pas changé depuis l'attribution. Sur le nombre d'éoliennes, il confirme qu'une éolienne plus grosse est un défi technologique, mais qui est déjà relevé en Europe : il évoque le prototype d'éolienne de 21 MW de Siemens-Gamesa en cours d'installation. Il ajoute avoir entendu lors du débat public un certain nombre de préoccupations importantes liées à l'impact paysager, et précise que Pennavel, dès la phase d'appel d'offre, a pris l'engagement d'utiliser la zone la plus petite possible proposée par l'État, et s'est engagé à installer un maximum de 13 éoliennes. Il indique que ces éoliennes de forte puissance bénéficient à tous les autres projets éoliens flottants en cours de développement en France, en Europe et dans le monde. Il revient sur l'annonce des résultats de l'appel d'offres numéro 6 en Méditerranée, et le fait que deux projets semblables à Pennavel ont été attribués à des niveaux de prix similaires : ce tarif est confirmé. Il précise bien connaître le Royaume-Uni et indique qu'il y a de grosses différences entre ces deux pays qui expliquent les écarts de tarif : au Royaume-Uni, le raccordement est à la charge du développeur, il doit donc non seulement délivrer les ouvrages qui correspondent à Pennavel en France, mais aussi tous les ouvrages de raccordement à la charge de RTE en France et les charges à payer pour exporter l'électricité sur le réseau, qui sont extrêmement élevées au Royaume-Uni. Il explique donc que si l'on compare ce qui est comparable, le tarif de Pennavel est raisonnable.

Angélique Logodin, directrice adjointe du projet – Pennavel
Angélique Logodin explique que l'accord de restructuration qui a été validé dernièrement chez BayWa r.e. confirme la pérennité de ses activités et le maintien dans les énergies renouvelables. Elle précise que certaines activités vont être recentrées, ce qui induit indirectement une réduction d'effectifs, mais rappelle que le marché français est un marché-clé, sur lequel aucune réduction d'effectifs ne sera effectuée. Elle ajoute que BayWa r.e. maintient ses projets en cours et à venir, et les contrats signés sur les précédentes années : le projet Pennavel sera développé comme convenu et selon les termes et le calendrier prévus.

David Le Goff, qui se définit comme anti-éolien et soutien de l'association PIEBÎEM et est président dans l'association La pierre du diable de Guern. Il explique être à l'origine du démantèlement des 3 éoliennes de 140 m sur la commune de Guern, une première en France. Il se demande ce que le public fait ici, puisque dans trois jours, RTE va demander des autorisations de permis de construire au préfet : c'est donc comme si tout était déjà acté. Il souligne que les associations ont du mal à contrer ce projet face à l'État et les porteurs de projet. Il demande ensuite si un bilan carbone de ce projet a été réalisé.
Il cite ensuite un article publié dans Ouest France selon lequel la France avait exporté plus de 80 TWh à l'étranger, et vend donc de l'électricité grâce au nucléaire. Il estime donc qu'avec tous ces projets lancés il y a quelques années, la France va se retrouver avec un surplus d'électricité. Il demande donc si ces projets ont une utilité aujourd'hui. Il affirme observer une prise de conscience chez les maires, qui disent stop au développement de l'éolien du fait d'une saturation. Il ajoute que maintenant, certains préfets refusent des projets au nom la zone d'encerclement.
Il s'adresse enfin à Pennavel et évoque la subvention accordée par l'État. Il estime que même si le préfet autorise le projet, cela va encore prendre beaucoup de temps avec les nombreux recours déposés par les associations, et demande ce qu'il adviendra de ces fonds publics si le projet n'allait pas jusqu'au bout.

Aldrik de Fombelle, directeur du projet - Pennavel
Aldrik de Fombelle explique que le bilan carbone du projet Pennavel est estimé à 20 grammes équivalent CO2 par kWh produit. Il ajoute qu'une centrale à gaz est à environ 400 grammes équivalent CO2 par kWh produit ; et une centrale à charbon à environ 1 000 grammes. Il indique que la durée de retour, c'est-à-dire la durée qu'il faut à Pennavel pour compenser la totalité des gaz à effet de serre qui auront été émis pendant sa durée de vie (développement, construction, exploitation, démantèlement compris) est de l'ordre de 5 à 6 ans. Il précise donc que Pennavel, dont la mise en service est prévue en 2031, aura « remboursé » sa dette avant 2040 ; et la durée de vie du parc étant estimée à plus de 30 ans, jusqu'à 2065, il pourra contribuer à décarboner significativement le mix énergétique de la France.
Il indique que les énergies fossiles, sont elles aussi subventionnées, et que chacun en bénéficie, avec le bouclier tarifaire. Il ajoute qu'il y a un défi à relever : un défi climatique, énergétique, et de souveraineté, et qu'il faut faire de ce défi une chance. Il ajoute que les besoins électriques augmentent, et qu'il y a donc besoin de plus d'électricité ; mais que le parc nucléaire est vieillissant et doit être renouvelé. Il estime qu'il faut donc de tout : de la sobriété et de l'efficacité énergétique ; du nucléaire et des renouvelables. Il ajoute que c'est attesté par des études, par des experts reconnus, notamment l'étude *Futurs énergétiques* produite par RTE.
Concernant la subvention, il explique que le tarif de Pennavel, qui a été désigné lauréat de l'appel d'offre n°5, est celui qui va donc demander le moins de subvention. Il ajoute qu'il y a effectivement un tarif garanti par l'État : si le prix du marché est en dessous, l'État complète la différence ; mais si le prix du marché est au-dessus, le développeur rembourse la différence à l'État. Il ajoute que c'est exactement ce qui s'est passé en 2022-2023, avec entre 6 et 10 milliards d'euros reversés à l'État par les énergies renouvelables.

Plusieurs questions écrites dans le tchat du Zoom sont relayées :

- **Isabelle** demande s'il faut comprendre que les autorisations pour le raccordement seront déposées avant les autorisations pour les éoliennes.
- **Noëlle Bonnetain, de la Fédération de protection de la baie de Quiberon,** demande si, SETEC énergie ayant été choisi par Pennavel, ce bureau d'études est réellement indépendant dans ses études et ses conclusions. Elle demande également quelles sont les mesures précises qui sont proposées par Pennavel pour la protection des oiseaux, des mammifères marins et de toutes les espèces marines en général.
- **Thomas Le Lay** demande sous quelle forme seront prévus les appels d'offres à destination des entreprises sous-traitantes.

Bertrand Bourdon – RTE

Bertrand Bourdon explique que RTE dépose en effet les demandes d'autorisation pour le raccordement en amont des demandes d'autorisation pour le parc. Il ajoute qu'il s'agit d'une mécanique nouvelle pour les services instructeurs : la désynchronisation. Il précise que RTE va déposer un dossier pour un projet, qui est le raccordement du parc n°1 de Pennavel et du parc n°2 d'un lauréat qui n'est pas encore connu. Il précise que RTE va déposer une étude d'impacts pour la globalité du projet : Raccordement RTE, Parc n°1 Pennavel, Parc n°2 Lauréat non encore identifié. Le projet dans sa globalité est présenté via des « chapitres » répondant aux attendus d'une étude d'impacts. Chaque composante (Raccordement/Parc n°1/Parc n°2) fait ensuite l'objet d'une présentation plus détaillée sous forme de « fascicules ». RTE déposera ses demandes d'autorisation en janvier 2025 en vue d'une obtention de ses autorisations au printemps 2026. Pennavel enrichira ce dossier avec son propre jeu de fascicules lors de son propre dépôt de dossier prévu en octobre 2025 ; puis un deuxième jeu de fascicule pour le second parc lorsqu'il déposera ses propres autorisations. Il explique que cela est dû au fait que RTE a besoin de plus de temps, et doit travailler sur le poste de raccordement à terre dès 2026 pour être prêt en 2029-2030 quand arriveront les éoliennes. Il précise que si RTE déposait ses autorisations en même temps que Pennavel, il arriverait trop tard par rapport à l'existence du parc.
Il ajoute que RTE travaille avec le bureau d'étude environnemental TBM (Plougoumelen), qui a réalisé tous les états initiaux de l'environnement pour les zones concernées par le raccordement. Il évoque ensuite les propos de M. Le Goff, et explique qu'il est impossible de dire si un électron vient d'une centrale nucléaire ou d'un parc éolien ou d'une centrale à gaz à partir du moment où on le met sur le réseau : il est donc faux de dire qu'on alimente l'Allemagne avec du nucléaire.

Angélique Logodin, directrice adjointe du projet – Pennavel

Angélique Logodin explique que SETEC Énergie Environnement est indépendant et que sa sélection fait suite à un appel d'offres. Elle indique que ce bureau d'études a été retenu pour plusieurs aspects, notamment des critères de qualité, puisque qu'il connaît déjà très bien la zone et a travaillé pour le compte de l'État. Elle ajoute que pour Pennavel, l'implication de SETEC permet d'assurer une continuité dans l'exercice qui a été mené tout au long de cet état initial et de bénéficier du retour d'expérience et de la connaissance du site. En ce qui concerne les mesures que Pennavel va mettre en place, elle indique qu'il est trop tôt pour les annoncer à ce stade du démarrage du projet, et que l'étude d'impact environnemental est en cours Les données brutes collectées vont être analysées et vont permettre à Pennavel de définir les impacts et les mesures qui seront mises en place. Elle évoque d'abord les mesures d'évitement, dont l'objectif est d'éviter les impacts et de faire

un projet neutre sur les aspects environnementaux ou sur les différents milieux. Si les mesures d'évitement ne sont pas possibles, des mesures de réduction seront alors mises en place. Elle précise que les premiers retours d'expérience des autres parcs éoliens en mer en France indiquent qu'il y a des effets positifs : des effets récifs et des effets de réserve

Aldrik de Fombelle, directeur du projet - Pennavel
Aldrik de Fombelle indique que sur le contenu local, Pennavel a une ambition forte, partagée avec la Région, l'agglomération de Lorient, et avec un certain nombre d'infrastructures critiques pour le projet comme les ports. Il explique que Pennavel va informer ses partenaires des besoins du projet au fur et à mesure, avec une attention particulière pour la phase de construction qui va mobiliser le plus grand nombre d'entreprises. Il invite donc les entreprises à s'enregistrer sur le site Internet de Pennavel, en détaillant les services qu'elles peuvent apporter, ou bien en contactant directement Pennavel. Il ajoute que Pennavel travaille en collaboration avec des groupements d'entreprises, comme Bretagne Ocean Power et Bretagne Pôle naval qui, partagent l'information auprès de leurs adhérents.

Luc Loquen, habitant de Groix, contribuable et client EDF, demande quel sera le coût total de ce raccordement et comment ce coût sera transféré aux clients de RTE.

Bertrand Bourdon – RTE
Bertrand Bourdon indique que le coût du raccordement pour les 2 parcs, pour les 750 MW, est de 1,6 milliard d'euros. Il ajoute que chacun payera, par la facture d'électricité, le coût de ce raccordement, et qu'il y a une taxe liée au transport d'électricité sur la facture de chacun.

Plusieurs questions écrites dans le tchat du Zoom sont relayées :

- **Élodie Martinie-Cousty de FNE** demande s'il est possible d'avoir des perspectives paysagères du parc vu de la côte de Belle-Île, car jusqu'à présent, les perspectives avaient été faites avec des éoliennes de 8-12 mégawatts.
- **Noëlle Bonnetain** elle demande encore, même si les décisions ont été prises, pourquoi installer le parc éolien à 19 km de Belle-Île, alors que les futurs parcs flottant en façade atlantique sont prévus à plus de 80 km des côtes de Vendée.
- **Yveline Le Moal** demande ce qu'il en est de la participation financière des citoyens.
- **Isabelle** demande à RTE comment expliquer qu'il faut une sobriété énergétique et une hausse de la consommation ; et demande si, si le projet ne voyait pas le jour, les travaux de raccordement seraient faits quand même.

Lucie Trulla – DREAL
Lucie Trulla invite Mme Martinie-Cousty à consulter le site eoliennesenmer.fr , sur lequel la visionneuse des photomontages des deux parcs est accessible. Elle pourra consulter les photomontages réalisés, notamment depuis Belle-Île, depuis Port-Coton et depuis le fort Sarah Bernhardt. Elle ajoute que des photomontages de jour comme de nuit et au soleil couchant illustrent l'effet des différents parcs sur l'horizon, sachant que cette implantation pourra être optimisée et adaptée avec le lauréat du second parc. Elle pourra

également faire aussi l'objet de réflexions d'optimisation de la part de Pennavel pour le premier parc.

Bertrand Bourdon – RTE

Bertrand Bourdon explique que s'il n'y avait pas de production, il n'y aurait pas de nécessité de raccordement et donc que les choses s'arrêteraient. Il évoque ensuite la difficulté sur les marchés de l'énergie au niveau mondial, et indique que les appels d'offres de RTE sont lancés pour la plateforme en mer, pour le câblier, et que RTE est en train de choisir le constructeur pour le poste à terre. Il y a donc beaucoup de pression sur les entreprises du monde énergétique. Il ajoute que RTE a besoin de connaître les projets de l'État à l'horizon 2035-2040 pour aujourd'hui se positionner dans ses appels d'offres et pouvoir faire des appels d'offres groupés, qui peuvent être intéressants financièrement et en termes de planning. Il précise que RTE a énormément de pression et a du mal à trouver des entreprises disponibles ; et qu'il n'y a pas beaucoup de bateaux qui sont capables de faire ce type de prestations : tout ça crée des difficultés et nécessite d'anticiper et d'avoir de la visibilité sur la réalisation de ce projet. Il évoque ensuite le bilan énergétique RTE, et le fait qu'il y a bien des objectifs de décarbonation, donc de moins de consommer d'énergies fossiles ; mais que son remplaçant, c'est l'énergie électrique. Il explique qu'il y a donc besoin de produire davantage d'électricité, même avec de la sobriété et une diminution de la consommation d'énergie. Il souligne que la consommation d'électricité va augmenter, et qu'il y a donc besoin de ces parcs éoliens offshore de forte puissance, (un parc de 500 MW correspond à un demi-réacteur nucléaire). Il affirme que le nucléaire et le renouvelable sont nécessaires pour pouvoir faire cette transition énergétique et arriver à un objectif de zéro carbone à l'horizon 2050.

Aldrik de Fombelle, directeur du projet - Pennavel

Aldrik de Fombelle indique que Pennavel va mettre en place une campagne de financement participatif pour permettre à ceux qui veulent s'engager aux côtés du projet, sur la base du volontariat, de pouvoir bénéficier financièrement du projet. Il ajoute que cela intéresse avant tout les citoyens locaux, puisqu'un tarif préférentiel sera proposé pour les habitants des départements limitrophes de la zone du projet. Il précise souhaiter que cela soit lancé dès cette année, avec une première tranche de l'ordre de 3 millions d'euros ; et avec un objectif final de 10 millions d'euros.

Élizabeth Néau de l'association PIEBÎEM, revient sur les risques environnementaux des éoliennes flottantes et l'effet récif positif qui a été évoqué. Elle indique consulter la littérature scientifique sur ces sujets, et n'avoir pas du tout la même vision : elle constate que des revues à comité de lecture mentionnent des risques spécifiques de l'éolien flottant, et que les interactions avec les fonds marins des systèmes d'ancrage et d'amarrage perturbent profondément et sur une longue durée les fonds marins et présentent un danger certain pour les coraux et le maerl, qui sont des espèces protégées, bien présentes sur le périmètre de la future zone industrielle. Elle ajoute qu'une étude en particulier pointe les dommages environnementaux des éoliennes flottantes, des dangers spécifiques ou aggravés sur plus de 135 espèces animales diverses ; dangers dus au bruit et aux vibrations en fonctionnement qui désorientent les cétacés. Elle évoque ensuite un effet barrière plus prononcé, des risques primaires ou secondaires d'enchevêtrement des câbles, et l'attraction lumineuse pour les oiseaux. Elle estime qu'il s'agit de pièges

écologiques qui conduisent à des effets négatifs sur les populations de poissons. Elle affirme que les grandes structures éoliennes flottantes maximisent également les risques de pollution chimique et de marée noire.
Elle demande à Pennavel dans quelle mesure ces paramètres seront intégrés, et ensuite, comment est évalué l'impact cumulé de plusieurs parcs.

Aldrik de Fombelle, directeur du projet - Pennavel
Aldrik de Fombelle confirme que l'environnement est une préoccupation majeure pour Pennavel, et que des études approfondies ont été conduites sur le site en mer par l'État. Pennavel prend le relais et va poursuivre la réalisation d'un état des lieux précis de la biodiversité présente sur le site. Il évoque les coraux d'eau froide, présents sur le site et encore mal connus. Il ajoute que ces coraux sont hypersensibles aux variations de température de l'eau de mer. Ainsi la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre est la première des priorités pour préserver ces coraux. Il ajoute que les coraux seront cartographiés, et que Pennavel va étudier tous les scénarios possibles afin de ne pas les impacter. Concernant les bruits et les vibrations émis par les projets éoliens fixes, il invite le public à regarder ce qui s'est produit dans les pays européens, qui ont une longue expérience dans l'éolien en mer, notamment en Belgique. Il cite les rapports indépendants faits par l'Institut royal des sciences naturelles, qui indiquent trois choses principales :

- l'éolien en mer a permis de mieux connaître le milieu marin, mal connu jusqu'à présent.
- Le fameux effet récif est observé. Il précise que cela reste à confirmer à l'échelle de la planète, avec des experts objectifs et indépendants, mais c'est important car certaines personnes avaient prédit au tout début de l'éolien en mer que ça serait un désastre, ce qui est contredit.
- ce qui peut affecter certains mammifères marins, c'est effectivement certains travaux pendant la phase de construction, mais pas pendant la phase d'exploitation ; notamment le battage des pieux. Il indique donc que cela ne concernera probablement pas Pennavel puisque la solution « pieux » n'est pas celle envisagée pour le moment. Il précise que ce rapport indique que les mesures d'atténuation qui sont mises en place aujourd'hui pour le battage des pieux permettent de réduire significativement ce risque pour ces mammifères, dont certains sont effectivement sensibles au bruit.

Aldrik de Fombelle évoque ensuite les premiers retours du parc de Saint Nazaire, et le fait que l'on ne voit pas d'impact sur l'environnement. Il précise que cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas eu, mais que les bonnes analyses ont été faites, et les bonnes méthodes et les bons protocoles utilisés afin d'éviter, réduire ou compenser les impacts. Ces premiers retours montrent donc que les mesures décidées pour Saint Nazaire jusqu'à présent portent leurs effets, qu'elles sont réellement robustes. Il ajoute que ce sont ces mêmes méthodes et protocoles qui sont utilisés dans le cadre de Pennavel.

Jacques Cougoulat, simple citoyen, s'interroge sur le fait que l'hydrogène ne soit pas cité. Or il lui semble avoir entendu dire que les éoliennes auraient pu servir à produire de l'hydrogène, qui sera nécessaire en grande quantité, par exemple pour les bus à hydrogène dans Lorient ou pour les bateaux de pêche. Il demande ensuite ce que vont devenir les pêcheurs, tandis qu'ils ont de plus en plus de contraintes. Il ajoute qu'il n'y a pas que le

comité des pêches, mais aussi les petits côtiers. Il cite l'énergie osmotique, avec à Rennes Sweetch Energy. Il ajoute que cela serait une énergie renouvelable qui produirait, elle, en continu. Il explique ne pas être contre l'éolien mais souhaiter que l'on parle des autres énergies.

Aldrik de Fombelle, directeur du projet - Pennavel

Aldrik de Fombelle indique qu'il n'a pas évoqué l'hydrogène puisque cela ne fait pas partie des critères de définition et d'attribution de l'appel d'offre n°5 et donc de Pennavel. Il ajoute qu'il sait que l'hydrogène est un vrai sujet sur lequel la Région, l'État et l'agglomération de Lorient travaillent. Concernant les pêcheurs, il ajoute que Pennavel travaille avec eux et prend très au sérieux le sujet de la pêche professionnelle. Il ajoute que cette zone en mer est effectivement une zone historique, exploitée par les pêcheurs et qu'il existe des mesures permettant d'aider les pêcheurs sur le long terme. Il précise que les charges de fonctionnement pour les pêcheurs sont aujourd'hui un vrai sujet, surtout depuis la pandémie et la guerre en Ukraine, car les prix des matières premières et des carburants qui ont énormément augmenté. Il indique que Pennavel travaille avec les comités des pêches, car ils sont, suivant la loi, le code rural et des pêches maritimes, les interlocuteurs de tous les pêcheurs professionnels : le dialogue commence donc avec eux. Il ajoute que Pennavel a un coordinateur pêche et usagers de la mer dans son équipe, qui travaille de manière quotidienne avec les représentants des comités régionaux et départementaux. Il précise qu'il est bien prévu d'aller rencontrer tous les pêcheurs qui le souhaitent, en lien avec les comités, pour pouvoir décider ensemble des meilleures mesures pour accompagner cette filière dans sa transition.

Daniel Cueff, vice-président du conseil régional de Bretagne chargé de la Mer et du Littoral

Daniel Cueff confirme que la question de l'hydrogène est une vraie préoccupation de la Région Bretagne aujourd'hui, c'est-à-dire la façon d'avoir de l'électricité qui soit transformée en hydrogène vert. Il ajoute qu'au bout de la transition énergétique, il y aura 3 énergies : l'électricité, l'hydrogène vert et le vent. Il ajoute que le territoire a la chance d'avoir des agglomérations très proactives sur le sujet de l'hydrogène, notamment Lorient agglomération. Il cite aussi Saint-Brieuc agglomération et Saint-Malo agglomération. Il ajoute que ces agglomérations ont décidé d'utiliser l'hydrogène dans le cadre de la mobilité, et que la Région, étant armateur et desservant les îles, soutient une liaison de passagers entre l'île d'Arz et Vannes à l'hydrogène. Il précise que la Région négocie avec l'État, puisque cela relève de sa compétence, pour que RTE travaille avec elle sur la possibilité de transformer en hydrogène vert une partie de cette électricité produite sur les côtes.

Bertrand Bourdon – RTE

Bertrand Bourdon revient sur les autres types de production, type osmotique, beaucoup moins avancés que l'éolien. Il précise néanmoins que sur la plateforme en mer qui va être installée, il y aura des capacités d'accueil et la possibilité de développer ce type de production avec des porteurs de projets. Il explique que la production sera accueillie sur le poste en mer et ensuite exportée sur le réseau, et donc que le poste multi-usage mutualisé permettra de faire des expérimentations au-delà de l'éolien dans la zone.

Plusieurs questions écrites dans le tchat du Zoom sont relayées :

- **Denez L'Hostis de FNE** demande des précisions sur l'utilisation du fonds biodiversité prévu de 5 millions d'euros.
- **Michel Paillard** demande à Elizabeth Neau s'il est possible d'avoir les références des études dans des revues à comité de lecture qu'elle a mentionnées.
- **Yveline Le Moal** demande si les pêcheurs mènent des études d'impact de leurs activités et de leur bilan carbone.
- **Noëlle Bonnetain** demande quelles sont les réponses qui peuvent être apportées aux inquiétudes des pêcheurs.

Angélique Logodin, directrice adjointe du projet – Pennavel

Angélique Logodin confirme que Pennavel a un engagement au titre du cahier des charges, et sur lequel il a répondu dans son offre, à verser 5 millions d'euros au fonds Biodiversité. Elle rappelle qu'il s'agit du démarrage du projet, et que Pennavel a pris contact avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à ce sujet. Elle indique qu'un premier versement est prévu avant mai 2025 pour alimenter ce fonds, et que les projets sélectionnés seront définis par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et avec l'État.

Pascal Bolot, préfet du Morbihan

Pascal Bolot indique que, compte tenu de la réglementation actuelle, les collectivités locales directement impactées visuellement bénéficieraient d'environ 2 millions d'euros par an. Il ajoute que le comité départemental des pêches bénéficierait lui aussi de près d'1,4 million d'euros, l'Office de la biodiversité obtiendrait 500 000 euros et la SNSM bénéficierait de 295 000 euros. Il précise que ces chiffres sont à législation constante, sous réserve que le projet soit réalisé conformément au cahier des charges.

Nathalie Beauzemont des Gardiens du large, rappelle qu'il y a eu une explosion quelques jours plus tôt à Belfort de sept bus hydrogène, et que l'hydrogène est une molécule extrêmement petite et extrêmement dangereuse. Elle estime que mettre de l'hydrogène dans le public, sans qu'il n'y ait encore de normes de sécurité, est extrêmement dangereux. Elle revient sur l'affirmation de Lucie Trulla selon laquelle plusieurs projets alimenteraient 1 350 000 habitants hors chauffage, dans la population locale. Or Bertrand Bourdon, a rappelé que l'on ne maîtrise pas où vont les électrons : il n'est pas possible de garantir que ces électrons des éoliennes vont alimenter les riverains et les populations locales.

Lucie Trulla – DREAL

Lucie Trulla précise qu'il s'agissait d'équivalences.

Nathalie Beauzemont affirme que cela veut dire que l'indépendance énergétique évoquée avec ces projets éoliens, ne correspond pas à de la physique. Elle rebondit ensuite sur l'intervention des garants sur les véhicules électriques, et rappelle qu'actuellement, la demande d'électricité baisse depuis plusieurs années. Cela n'est selon elle pas lié à la crise du Covid mais au prix de l'électricité qui monte à cause des charges de services publics, des taxes, et des surcoûts de l'éolien. Elle revient ensuite sur une autre cause citée pour justifier les projets éoliens : alimenter les augmentations de la consommation d'électricité, avec 150 TWh supplémentaires, dont la moitié serait due au transport électrique. Elle ajoute que dans 10 ans, en 2035, il est censé y avoir la moitié du parc national de véhicules

qui serait remplacé par des véhicules électriques. Cela lui semble totalement irréaliste. Elle évoque également l'électrification des usages par l'industrie, avec 50 TWh programmés de la sorte. Or elle affirme que l'industrie, lorsque les prix d'électricité montent, arbitre vers la délocalisation plutôt que d'électrifier ses usages à grand coût.

Deux questions écrites de Brigitte Bornemann dans le tchat du Zoom sont relayées : elle demande avec quelles universités travaille Pennavel ; puis évoque les taxes. Elle dit que la Marine nationale avait souhaité avoir accès à la perception de la taxe pour services rendus, et demande donc si le reversement de la taxe éolienne de Pennavel pourrait bénéficier à la Marine nationale.

Angélique Logodin, directrice adjointe du projet – Pennavel
Angélique Logodin explique que la formation est prise en compte dans le cadre du développement du projet Pennavel. Elle indique que lors du travail effectué lors de la phase d'appel d'offres, et notamment pour la remise de l'offre, Pennavel a rencontré plusieurs organismes de formation, notamment les universités de Brest, ainsi que l'IUMM, avec qui Pennavel va collaborer par la suite sur le développement du projet pour affiner les besoins en formation. Elle ajoute qu'il existe déjà beaucoup de formations dans l'éolien en mer que Pennavel va utiliser dans le cadre du projet, et que les équipes vont continuer à collaborer étroitement avec ces universités et développer potentiellement des partenariats avec eux.

Pascal Bolot, préfet du Morbihan
Pascal Bolot indique qu'il n'y aura, à sa connaissance, pas de crédits ni de taxes reversées à la Marine nationale. Il ajoute qu'une partie des taxes locales bénéficiera notamment à la SNSM.

Lucie Trulla – DREAL
Lucie Trulla indique que les réflexions autour de l'élaboration du cahier des charges de l'appel d'offres numéro 9, qui intégrera le deuxième parc de Bretagne-sud, intègrent un principe d'amélioration continue et de renforcement de la robustesse des offres reçues. Elles visent aussi à permettre de favoriser le développement local et l'ancrage local des projets. Elle rappelle que sur l'ensemble de ces points, l'État est à l'écoute des remarques ou des propositions pour améliorer le cahier des charges et elle invite le public à les lui transmettre par mail (lucie.trulla@developpement-durable.gouv.fr), pour qu'elle les fasse suivre à ses collègues de la DGEC travaillant sur ce sujet.

Une participante demande à RTE où va se situer exactement le poste électrique en mer et à combien de kilomètres des côtes. Elle demande également à Pennavel de parler de la technologie employée pour faire flotter ces éoliennes de 270 m de haut.

Jean-Pierre Aubry, de Clim'actions et FNE Bretagne, souhaite recontextualiser ce qui a été dit. Il rappelle que chaque breton émet 10 tonnes de CO2 par an, qu'il y a à peu près 1 000 gigatonnes dans l'atmosphère, et que la terre est capable d'en absorber 10 gigatonnes par an : il estime donc que si l'on ne fait rien, on va dans le mur. Il ajoute au sujet de la consommation globale que sur la région Bretagne, la consommation officielle des services statistiques de l'État est 81 de TWh et que cette consommation augmente d'un TWh par

an, toutes énergies confondues (pétrole, gaz, électricité). Il estime désolant de voir que l'électricité ne prend pas le pas sur le charbon et sur le pétrole. Il rappelle que les émissions CO2 par kWh sont colossales et qu'il faut faire quelque chose. Il ajoute que la population ornithologique a baissé de 50 % ces 20-30 dernières années, pas à cause des éoliennes, mais à cause de la dérive climatique. Il veut bien discuter des difficultés de mises en œuvre et des précautions à prendre, mais souhaite une prise de conscience de l'urgence climatique et que l'on essaye de traiter les problèmes sans les créer.

Bertrand Bourdon – RTE

Bertrand Bourdon explique que RTE connaît le positionnement du poste en mer à 40 mètres près, et montre la zone sur la carte. Il indique que c'est le résultat de la première étape de concertation, avec une zone de 4 km^2. Il ajoute que la deuxième étape a abouti à une zone de 100 m sur 100 m, et que le poste, lui, sera sur une base de 60 m sur 60 m. Il ajoute que dans l'étude d'impact, ce positionnement GPS sera précisé ; et qu'il est dans le domaine public maritime.

Aldrik de Fombelle, directeur du projet - Pennavel

Aldrik de Fombelle explique que Pennavel va privilégier le recours à des technologies qui ont été développées et éprouvées par l'industrie du pétrole et du gaz depuis l'après-guerre. Il indique, comme ordre de grandeur, qu'un flotteur semi-submersible en béton, qui est la solution privilégiée à ce stade, pèse près de 20 000 tonnes. Il ajoute que les plus grosses plateformes pétrolières en béton pèsent au moins 6 fois plus, et sont en opération aujourd'hui avec des personnes qui habitent et travaillent à bord – ce qui ne sera pas le cas de Pennavel.

▶ Conclusion

Pascal Bolot, préfet du Morbihan

Pascal Bolot remercie les participants pour leurs interventions et rappelle l'importance de ces échanges entre les différentes parties prenantes. Il indique que le projet AO5 est un projet à long terme, pour lequel les services de l'État seront particulièrement mobilisés.
En outre, Pascal Bolot affirme que l'État s'assurera de ses retombées positives sur l'ecosystème local. Il rappelle que,le second parc AO9 prévu dans les prochaines années sera le dernier en Bretagne Sud.
Il s'engage enfin, en lien avec les garants du débat public et Pennavel, à rendre compte de l'avancement du projet à chaque étape importante.

▶ Autres contributions sur le chat du Zoom

Isabelle (7 janv. 2025, 19:19)

de même qu'il n'est pas possible de séparer les électrons nucléaires et éoliens, il n'est pas possible de dire que la production des éoliennes servira à l'alimentation des populations bretonnes !

Isabelle (7 janv. 2025, 19:30)
l objectif n'est pas zéro carbone mais la neutralité carbone. Merci de ne pas utiliser d'appellation trompeuse !

Isabelle (7 janv. 2025, 19:32)
Si l'environnement est une préoccupation majeure, il faut arrêter les éoliennes.
Non non et non Pennavel, les éoliennes de Belle Ile auront un impact proche de zéro sur le climat, donc pas de mensonge concernant les coraux. Merci !

Noëlle Bonnetain (7 janv. 2025, 19:48)
L'Etat a pris une décision pour la localisation de l'AO5 et tous les représentants officiels présents sont d'accord et refusent d'en reparler, mais je tiens cependant à préciser que cette décision a été prise contre l'avis contraire de nombreux élus locaux, notamment ceux de Belle-Ile et du Conseil départemental du Morbihan ainsi que d'une bonne partie de la population et des pêcheurs.

Noëlle Bonnetain (7 janv. 2025, 19:53)
Je souhaite que PENNAVEL nous précise quels sont les effets bénéfiques des parcs éoliens offshore existants annoncés précédemment sur les milieux marins ?
et nous préciser les sources de ces affirmations.

Isabelle (7 janv. 2025, 19:56)
les incertitudes concernant la consommation d'électricité telles que mentionnées semblent ne pas être prises en compte par RTE dans ses objectifs de production d'électricité. Qu'en penser ?

Isabelle (7 janv. 2025, 20:06)
.non, l'extinction des espèces n'est due que pour 14% au réchauffement climatique. Arreter les références fausses. Merci !

Noëlle Bonnetain (7 janv. 2025, 20:10)
Les participants en visio n'ont jamais eu la parole, c'est désolant. Le chat ne permet pas les mêmes échanges.
Merci aux Garants de publier le compte rendu complet de cette réunion car l'incident technique nous a fait manquer une partie des échanges?

▶ Annexe : Contributions écrites sur le chat du Zoom

Noëlle Bonnetain Fédération Baie de Quiberon (7 janv. 2025, 18:21)
SETEC ENERGIE ayant été choisi par PENNAVEL, ce BE est-il réellement indépendant dans ses études et ses conclusions ?
Quelles mesures précises sont-elles proposées par PENNAVEL pour la protection des oiseaux, des mammifères marins et de toutes les espèces marines en général ?
PENNAVEL doit détailler son expérience réelle en parcs industriels d'éoliennes offshore

Noëlle Bonnetain Fédération Baie de Quiberon (7 janv. 2025, 18:27)
Même si M. le Préfet nous reprécise que les décisions sont prises, nous continuons à poser la question et demandons une réponse précise : pourquoi installer ce parc éolien flottant à 19 km de Belle Ile, alors que les futurs parcs flottant en façade atlantique sont prévues à plus de 80 km des côtes de Vendée ?

Thomas Le Lay (7 janv. 2025, 18:30)
Sous quelle forme seront prévus les appels d'offres à destination des entreprises sous-traitantes ?

Elodie Martinie-Cousty FNE UMIVEM (7 janv. 2025, 18:32)
Ce parc sera le premier parc éolien flottant en France avec des éoliennes de 20MW/23MW , pourrait-on avoir des perspectives paysagères du parc vu de la côte de Belle Ile , car jusqu'à présent ces perspectives ont été faites avec des éoliennes de 8/12M Watts lors du débat public ? Merci

Isabelle (7 janv. 2025, 19:04)
devons nous comprendre que les autorisations pour le raccordement seront déposées avant les autorisations pour les éoliennes ?

Yveline le Moal (7 janv. 2025, 19:07)
qu'en est il de la participation financière de citoyenne àu financement de ce projet ?

Isabelle (7 janv. 2025, 19:10)
comment expliquer qu'il faut de la sobriété énergétique et une hausse de la consommation ?
donc si les projets d'éoliennes ne voient pas le jour, les travaux de raccordement seront faits ?

Isabelle (7 janv. 2025, 19:19)
de même qu'il n'est pas possible de séparer les électrons nucléaires et éoliens, il n'est pas possible de dire que la production des éoliennes servira à l'alimentation des populations bretonnes !

Denez L'hostis FNE BV (7 janv. 2025, 19:25)
Peut on avoir des précisons sur l'utilisation du fond biodiversité prévu de 5 millions d'euros ? Denez L'Hostis FNE bretagne

Isabelle (7 janv. 2025, 19:30)
l objectif n'est pas zéro carbone mais la neutralité carbone. Merci de ne pas utiliser d'appellation trompeuse !

Michel Paillard (7 janv. 2025, 19:30)
La personne qui a mentionné de études dans des revues à comité de lecture peut elle en fournir les références. Merci

Isabelle (7 janv. 2025, 19:32)
Si l'environnement est une préoccupation majeure, il faut arrêter les éoliennes.
Non non et non Pennavel, les éoliennes de Belle Ile auront un impact proche de zéro sur le climat, donc pas de mensonge concernant les coraux. Merci !

Yveline le Moal (7 janv. 2025, 19:36)
hydrogène: le rendement de production est énergétiquement peu rentable.
les pêcheurs mènent ils des études d'impact de leurs activités et leur bilan carbone de celles-ci ?
Le sujet de la pêche artisanale côtière reste soigneusement évité. Ces pêcheurs sont très inquiets. Quelles réponses pouvez-vous leur apporter et pouvez-vous leur assurer que les éoliennes ne changeront rien à leurs activités ?

Brigitte Bornemann (7 janv. 2025, 19:41)

Bonjour Merci pour cette réunion.
Avec quelles universités travaillez-vous

Brigitte Bornemann (7 janv. 2025, 19:47)
Monsieur le Préfet, en ce qui concerne les taxes, la Marine nationale avait souhaité avoir accès à la perception de la taxe pour services rendus. Est-ce que le reversement de la taxe éolienne de Pennavel pourrait bénéficier à la Marine Nationale ?
Merci pour votre réponse
Brigitte Bornemanne energiesdelmer.eu

Noëlle Bonnetain (7 janv. 2025, 19:48)
L'Etat a pris une décision pour la localisation de l'AO5 et tous les représentants officiels présents sont d'accord et refusent d'en reparler, mais je tiens cependant à préciser que cette décision a été prise contre l'avis contraire de nombreux élus locaux, notamment ceux de Belle-Ile et du Conseil départemental du Morbihan ainsi que d'une bonne partie de la population et des pêcheurs.

Noëlle Bonnetain (7 janv. 2025, 19:53)
Je souhaite que PENNAVEL nous précise quels sont les effets bénéfiques des parcs éoliens offshore existants annoncés précédemment sur les milieux marins ?
et nous préciser les sources de ces affirmations.

Isabelle (7 janv. 2025, 19:56)

les incertitudes concernant la consommation d'électricité telles que mentionnées semblent ne pas être prises en compte par RTE dans ses objectifs de production d'électricité. Qu'en penser ?

Isabelle (7 janv. 2025, 20:06)
.non, l'extinction des espèces n'est due que pour 14% au réchauffement climatique. Arreter les références fausses. Merci !

Noëlle Bonnetain (7 janv. 2025, 20:10)
Les participants en visio n'ont jamais eu la parole, c'est désolant. Le chat ne permet pas les mêmes échanges.
Merci aux Garants de publier le compte rendu complet de cette réunion car l'incident technique nous a fait manquer une partie des échanges?